

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°83/ 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le 7 novembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 octobre 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024.

Cette motion demande la mise en place de mesures incitatives pour attirer et maintenir des professionnels de santé et des professionnels médico-sociaux dans les Hautes-Alpes.

Enjoint le Gouvernement à faciliter l'accès direct à certains professionnels de santé (psychologues, orthophonistes etc...)

Demande à l'agence régionale de santé à ce que les zonages régionaux en matière de besoins de santé soient actualisés afin d'identifier les territoires sous-dotés notamment pour les soins dentaires.

Rappelle que l'accès aux soins ne relève pas d'une logique purement comptable ou budgétaire mais de la qualité du service rendu.

Plaide pour une réforme de la gouvernance hospitalière et de la tarification à l'activité (T2A) en recentrant le fonctionnement de l'hôpital sur la mission de service public de santé.

Souhaite que l'agence régionale de santé prenne en compte les spécificités haut-alpines (enclavement géographique, flux touristiques...) pour favoriser la création de postes dans les hôpitaux du territoire.

Appelle à poursuivre le développement de la télémédecine et d'autres innovations technologiques pour améliorer l'accès aux consultations médicales.

Insiste sur la nécessité d'accroître la décentralisation et la déconcentration des décisions en matière d'accès aux soins.

Après délibération, le Conseil Municipal de Molines en Queyras adopte la motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

